

# *La source de Dymon*

*Bulletin municipal n° 34*

*Juin 2012*



# .P.A.N.C. ACTUALITE INFO

## *S.P.A.N.C : Service Public d'Assainissement Non Collectif*

Depuis 1996, les communes ont hérité des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales de la responsabilité du contrôle de l'A.N.C (Assainissement Non Collectif) sur leur territoire.

Pour proposer un service tout aussi performant, près de 120 communes icaunaises dont la nôtre, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et de l'Assainissement de Dixmont-Les Bordes depuis le 20 mars 2012, se sont regroupées au sein de la **Fédération des Eaux Puisaye-Forterre** et ont créé leur propre S.P.A.N.C.



### *LES MISSIONS DU SPANC*

1. Pour les installations existantes : le contrôle de toutes les installations devra être programmé avant le 31 décembre 2012. En matière de réhabilitation, la priorité devra être accordée aux zones à fort enjeu sanitaire ou environnemental.
2. Le SPANC s'assure du bon entretien et du fonctionnement des installations par un contrôle périodique de l'ouvrage.
3. Pour les installations neuves ou réhabilitées, le SPANC contrôle la conception et la réalisation de l'assainissement. Des formulaires sont disponibles en mairie. L'instruction des demandes d'autorisation de mise en service d'un système d'assainissement non collectif est de 192.60 € TTC. La visite de vérification de bonne exécution des ouvrages sera facturée 64.20 € TTC.
4. Lors des mutations immobilières un diagnostic du SPANC devra être joint au dossier de diagnostic technique que le vendeur devra fournir lors de la vente de son bien. Le montant de l'intervention est facturé 128.40 € TTC.

### *TRAVAUX - AIDES*

Grâce au Grenelle Environnement, les travaux de réhabilitation sur les installations ne consommant pas d'énergie peuvent bénéficier de **P'Eco-prêt à taux zéro spécifique ANC**, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009. D'autres aides peuvent également être demandées :

- à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- un Taux réduit de TVA (7 %)
- un Prêt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de retraite

# S.P.A.N.C. ACTUALITE

## *Le diagnostic immobilier*

Après l'équipement, il y a quelques décennies, de l'ensemble des foyers en eau potable ; l'assainissement des eaux usées est devenu un enjeu majeur pour notre société.

L'absence d'entretien, un défaut de conception ou de réalisation d'un système d'assainissement peut avoir de nombreuses conséquences :

- Sanitaires (rejet d'eaux usées dans les fossés, les puits, ...)
- Environnementale (dégradation des cours d'eau, disparition de certaines espèces) ;
- Sur notre confort (une filière colmatée devient inutilisable)

C'est pourquoi les exigences réglementaires se renforcent d'années en années. Ainsi depuis juillet 2010 la loi de GRENELLE 2 a instauré la communication du diagnostic d'assainissement dans le cadre d'une mutation foncière.

### ***QUI EST CONCERNE ?***

En France, il existe environ cinq millions de logements équipés d'une installation d'assainissement non collectif.

### ***QUI FAIT QUOI ?***

Le propriétaire complète le formulaire « demande de vérification des systèmes d'assainissement non collectif intervention réalisée dans le cadre d'une mutation foncière » et le retourne au SPANC – 115 avenue du général de Gaulle 89130 TOUCY. Le SPANC prend alors contact avec le propriétaire ou son représentant afin de convenir d'un rendez-vous sur place pour procéder au diagnostic.

**Pour le contrôle, tous les regards du dispositif d'assainissement doivent être ouverts et accessibles.**

### ***UN CONTROLE POUR QUOI FAIRE ?***

Le diagnostic consiste en un contrôle visuel de l'ensemble des parties accessibles de l'installation d'assainissement.

Il permet de s'assurer du bon état des ouvrages et de leur accessibilité, de la présence de ventilation, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse septique. Le diagnostiqueur doit vérifier également la réalisation périodique des vidanges et de l'entretien des dispositifs de prétraitement (fosse septique, dégraisseur,...).

### ***UN CONTROLE PAYANT, POURQUOI ?***

Comme l'eau potable, le SPANC est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Il est donc financé par une redevance versée par les usagers. Juridiquement, cette redevance couvre les frais de service rendu c'est-à-dire le contrôle mais aussi le service d'information et de conseil. Le diagnostic donnera lieu à facturation de redevance.

### ***DELAI DE VALIDITE ?***

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif doit dater de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente. S'il a de plus de trois ans ou s'il est inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur et à ses frais.

### ***POUR TOUT SAVOIR***

#### **Contactez votre SPANC**

Fédération des Eaux Puisaye-Forterre  
115 avenue du général de Gaulle  
89130 TOUCY

Tél 03.86.44.80.10 ou [spancintersyndicat@wanadoo.fr](mailto:spancintersyndicat@wanadoo.fr)

**Connectez-vous sur le site Internet du Ministère**

[www.developpement-durable.gouv](http://www.developpement-durable.gouv)

# Fêtes et événements

Date	Evènement	Organisateur	Lieu
13 juillet	Retraite aux flambeaux Feu d'artifice	Municipalité	Rues du village Terrain communal
	Concert avec VEB	Comité des Fêtes	Terrain communal
14 juillet	Repas républicain	Municipalité	Terrain communal
	Jeux traditionnels	Municipalité	Terrain communal
	Parcours Baby Gym	Les Canaillous avec la participation de Elan Gym de Villeneuve/Yonne	Terrain communal
	Paint-ball	Association CAMELEON de Rosoy	Terrain communal
	Promenade en poney pour les enfants	Comité des fêtes	Terrain communal
29 juillet	Vide greniers	Municipalité	Rues du village
	Restauration rapide	Comité des Fêtes	Village
	Vente au profit des écoles	Les Canaillous	Village
15 et 16 septembre	Journées européennes du Patrimoine	Europe	Eglise
7 octobre	Salon d'Automne	Municipalité	Salle des Fêtes
	Repas	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
13 octobre	Chorale Conservatoire de Sens	Municipalité	Eglise
28 octobre	Fête d'Halloween	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
11 novembre	Commémoration	A.A.C.	Monuments aux Morts Dixmont-les Bordes

# Nos hameaux

## GRANGE BERTIN

Le premier appellatif « grange » témoigne d'un lieu agricole bien fixé ; le second, du nom des personnages qui ont vécu dans les exploitations vers l'an 1000 (défrichage).

En 1856, ce hameau est essentiellement agricole : 2 rentiers, 9 cultivateurs, 1 manouvrier, 1 berger, 1 instituteur libre.

Il compte 68 habitants en 1861.

En novembre 1935, le conseil municipal envisage l'installation d'un poste d'abonnement public de téléphone dans les hameaux.

En 1937, relance du projet d'installation de poste d'abonnement téléphonique.

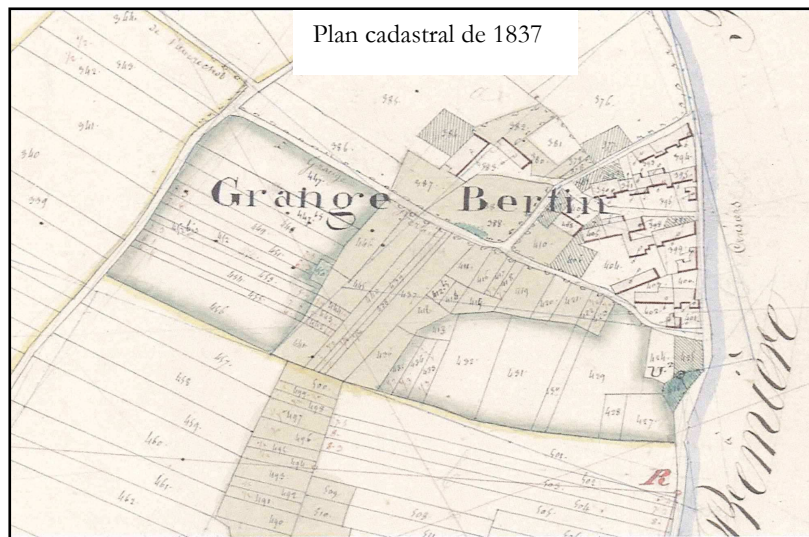
Le 23 juillet 1939, Monsieur le Directeur des P.T.T. spécifie notamment que le service du téléphone public qui pourrait éventuellement être installé, devrait être assuré de jour et de nuit. Dans ces conditions, les conseillers intéressés déclarent que personne ne veut se charger d'assurer ce service. En conséquence, ce projet est abandonné.

En mai 1948, ce projet est à nouveau abordé pour les hameaux des **Brûleries, la Grande Hâte et Grange Bertin**.

En mai 1948, il est procédé à la réfection du toit du puits, en très mauvais état.

En 1951, les sapeurs-pompiers remettent une pompe à bras chez M. THORELLE pour première intervention en attendant l'arrivée du corps (des sapeurs-pompiers).

En 1953, un mur de soutènement de la mare de 15 mètres de long est construit en bordure de route. Cette mare a été vendue.



Dans ce hameau subsiste le bâtiment « atelier du maréchal ferrant ». Ce forgeron était installé à la **Tuileries**, d'où chaque semaine, empruntant le chemin du **Bois Hérisson** qui descend à la **Grande Vallée**, passant par **Vaulevrier** pour finalement s'arrêter à son atelier y effectuer des travaux de forge, plus particulièrement le ferrage des chevaux.

Le téléphone arrivera finalement en février 1955, non plus à **Grange Bertin** mais à **Vaurechot**.

# Vaucréchot

Petite vallée (vau) avec endroit de pâture. Il est le « nom donné à une mangeoire collective à laquelle on accédait par un chemin pastoral : « **la Montée aux Bœufs** ». On sait par un acte de 1565 que ce site était enclos, probablement fortifié vers la fin du Moyen-Âge ».

Un moulin à vent y fonctionnait vers 1750.



L'entrée du four de Vaucréchot

Une tuilerie y est implantée en 1834. En effet, les terrains des plateaux, là où les argiles plus compactes, sont difficilement cultivables, on a établi des tuileries importantes comme à la **Renarderie**, à **Corvisard**, **aux Bauquins**, à **la Tuilerie Bourbon**, à **la Borde à la Gousse**, à **Pimançon**, à **Vaucréchot**. Les marchandises qui y sont fabriquées et qui étaient autrefois connues sous le nom de tuiles et briques de Bourgogne étaient fort recherchées par les entreprises de Paris.

En 1834, Jean-Charles SIMONET, percepteur de Dixmont, sollicite du préfet l'autorisation d'y établir une tuilerie. Elle occupera une importante superficie de terre d'où l'argile sera extraite. Elle sera équipée d'un seul four. Neuf voituriers se sont partagés les livraisons de briques au port de Villeneuve sur Yonne à destination des clients parisiens.



L'intérieur du four de Vaucréchot

En 1836, 24 habitants y sont recensés.

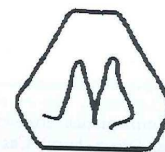


SIMONET - SOUTIN

Sur de nombreux bâtiments dixmontois, mairie, école, salle des fêtes (ancienne école des filles), on retrouve le marquage des briques **SS** [SIMONET-SOUTIN (patronyme de son épouse)].

Simonet était le beau-frère du maire Soutin...

Il décède en 1865. Sa veuve liquide une partie du patrimoine dont la tuilerie, vendue en 1867 à Eugène Nicolas BOULANGER, alors marié à Félicité-Rosalie MAUCROUX. La marque de fabrique sera alors un **MB** (MAUCROUX-BOULANGER) de 1867 à 1884. La tuilerie sera démolie vers 1884.



BOULANGER - MAUCROUX

Dans ce hameau existait une place communale, un puits couvert situé entre la mare et l'arbre de la Liberté.

Les recherches de lignite faites dans les environs de « **la Mine** » ont permis d'en retrouver présence dans plusieurs localités voisines, notamment à **Vaucréchot** et dans le bois de la **Renarderie**.

Les enfants de ces hameaux fréquentaient l'école de la **Borde à la Gousse**.

Sources :

Abbé PISSIER (*études historiques sur Dixmont*)

Georges RIBEIL (*initiatives Dixmontoises*)

Alain NOËL (*Les lieux-dits*)

Archives municipales



**Jonsered**  
**staub**



**TORO** **YANMAR**

www.favrotmotoculture.fr

**ECHO**

**Ets FAVROT MOTOCULTURE**

89113 GUERCHY • Rte de Branches • **03 86 73 71 76**

Jean-François et Nicole **WILM**

**Ebéniste**

*Peinture décorative*

31, rue de Valprofonde

89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

**Tél. : 03 86 87 18 90**

**FELIX SEBASTIEN**

11 Route de Rousson  
89500 VILLENEUVE/YONNE

**T&F: 03 86 87 22 14**  
**Mobile : 06 72 45 54 43**

Peinture - Vitrieres  
Revêtement sol et mur  
Isolation - Ravalement  
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT



S.A.R.L.

**KALLENKOOT HORTICULTEURS**  
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre  
La passion  
**Le JOLI MONDE**

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

**MA PROTECTION SANTÉ AU MEILLEUR PRIX**

**PLUS FORT**  
**SUR L'ESSENTIEL !**

**NOS AGENCES**  
**PRÈS DE CHEZ VOUS**

**SENS**

2, place de la République

**AUXERRE**

32, rue de la Draperie

**AVALLON**

3, place du Général de Gaulle

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

**ADREA**  
mutuelle

**www.adrea.fr**

**N°Azur 0 810 810 008**

PREX APPEL LOCAL



# 40 choristes SON'A SENS ont de la voix

Soixante-dix personnes ont savouré le concert de la chorale de la MJC de Sens.

Pour la 3<sup>ème</sup> année, la commune de Dixmont accueille cette chorale à l'église Saint Gervais saint protais pour un récital très varié allant du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Les airs ont fait partager différentes atmosphères et ont invité à un agréable voyage poétique.



## "SALTIMBANQUES de ROUSSON"



La troupe a donné une représentation à la salle des fêtes le samedi 24 mars. « La Sainte Camille », une comédie en 3 actes écrite par Annie Blanc dont de nombreuses pièces ont déjà été jouées à Dixmont. Henri et Catherine, petits bourgeois, qui mènent une vie paisible et bien organisée, reçoivent des visites imprévues et assez dérangeantes. La maisonnée en est toute bouleversée.-

Un divertissement qui a fait passer une bonne soirée aux spectateurs, malheureusement peu nombreux, qui sont venus applaudir les comédiens.

## " La Source de Dymon"

Samedi 5 mai, la troupe de théâtre, « les Dixmont de Minuit » a donné, à la salle des fêtes sa neuvième et dernière représentation de la saison. « La princesse aux toilettes », une comédie en 2 actes de Régis Porte. Toute l'action se passe dans les toilettes publiques où Suzon « madame Pipi », qui donne asile, la nuit, à Fernand, son amoureux transi, règne en maîtresse sur un petit monde bien singulier et souvent pressé, c'est un perpétuel défilé. Mais certains jours, tout va de travers et c'est alors l'occasion de situations cocasses. Tout finit bien et Suzon dit « oui » à son squatter de Fernand, qui se révèle être un peintre talentueux. L'amour, l'argent, tout arrive. Un bon moment de franche gaieté, passé en compagnie de tous les comédiens, dans un décor très réaliste et une salle bien remplie



### Défilé de Printemps

L'association Les Canaillous a fêté l'arrivée du printemps par un défilé costumé dans les rues de Dixmont le Mercredi 18 Avril 2012.

Le temps était maussade mais une trentaine d'enfants venus de Dixmont et Les Bordes, accompagnés de leurs parents, a répondu présent pour la 1<sup>ère</sup> activité organisée par l'association. Des personnes extérieures, ayant vu l'annonce passée dans la presse, se sont jointes au défilé.

La chasse aux œufs prévue après le défilé sur le terrain communal a finalement été déplacée à la salle des fêtes où les enfants, les yeux bandés pour les plus



grands, ont pu s'amuser à ramasser les œufs de Pâques dispersés dans la salle.

Ils ont ensuite pu profiter du goûter pour reprendre des forces.



## Après-Midi Théâtre

Le 25 mai, les enfants scolarisés à l'école de Les Bordes ont pu assister, dans le cadre de leur projet d'école, à "La Sainte-Camille", pièce de théâtre en 3 actes, jouée par les Saltimbanques de Rousson en partenariat avec Les Canaillous. La représentation a été suivie d'une séance de questions/réponses aux acteurs et d'un goûter offert par les associations. Les enfants ont fortement apprécié cette expérience qui leur a permis de découvrir encore un peu plus le théâtre.

## Prochaines activités

✚ Samedi 14 Juillet : Parcours de Baby Gym accessible aux enfants à partir de 3 ans en partenariat avec l'Elan Gymnique de Villeneuve sur Yonne.

✚ Dimanche 29 Juillet : Participation au vide grenier. Nous recherchons tous objets en bon état qui ne vous serviraient plus afin de les vendre au profit des écoles.

L'association est ouverte à tous, vous souhaitez adhérer, ou simplement apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter.

**Renseignements :** <http://www.les-canaillous.fr>

**Pour nous contacter :** [contact@les-canaillous.fr](mailto:contact@les-canaillous.fr) ou au 06 52 91 14 64

# Association Culturelle et Sportive

Elle se compose de deux sections, l'une à vocation sportive qui a pour but de dynamiser votre corps et votre esprit, l'autre en ateliers féminins qui s'adresse à tout le monde quel que soit l'âge.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, **le lundi de 16 à 17 heures**, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur, Reynald, nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis de divers exercices d'abdominaux et d'étirements. Les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie de notre corps inactive. Le cours s'adresse à tout le monde.

Nous pouvons vous suggérer d'y adjoindre d'autres activités, soit de la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons...

L'association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers féminins » se réunissent le jeudi après-midi de 14 h 30 à 18 h 00 soit dans une salle à la Mairie ou à la salle des fêtes, pour pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie, jeux de cartes...

Nous aurions souhaité étendre les activités à un projet de peinture sur soie, tissage de perles, modelage et tour à poterie. Ces activités ne pourront être possibles uniquement si nous avons assez d'adhérents, aucune compétence particulière n'est nécessaire, vos désirs de créer et de découverte sont suffisants. Nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

***Veillez contacter Madeleine GOMBAULT  
au 03.86.96.00.55***



La saison de football arrive à son terme à l'US CERISIERS ; cette année encore, près de 130 joueurs ont évolué sous nos couleurs, découvrant la pratique

de notre sport pour les plus jeunes et disputant les championnats départementaux.

Parmi eux, 23 dixmontois fréquentent le stade Jean Paquet de Cerisiers ainsi que le gymnase cantonal en période hivernal, permettant ainsi une pratique continue et indépendante des conditions climatiques.

Les résultats de nos équipes ont été encourageants puisque les plus jeunes (école primaire)

ont pu progresser sur plus de 45 plateaux et tournois organisés à Cerisiers et dans les villes et villages alentours.

L'équipe réserve aura réalisé un parcours prometteur dans son championnat et tentera d'accéder au niveau supérieur la saison prochaine.

Les traditionnels tournois de Pentecôte (26 et 27 mai) auront connu une belle affluence.

La saison se terminera le samedi 30 juin. A cette occasion, l'US Cerisiers organisera ses « Olympiades », ouvertes à tous nos licenciés, à leurs parents, familles et amis.

Tous les participants seront récompensés lors de cette manifestation gratuite qui débutera à 15h au stade Jean Paquet et à laquelle nous vous invitons à concourir dans la convivialité lors d'épreuves ludiques... (courses, relais, tir à la corde, chamboule-tout, jeux d'adresses, ...). Plusieurs activités vous seront proposées (par catégories d'âges / par couple parent-enfant / par groupe / ... etc...)

Après cet après-midi festif, l'Assemblée Générale du club clôturera cette saison sportive à l'issue de laquelle nous délivrerons les récompenses et partagerons le verre de l'amitié. Nous vous attendons nombreux à l'US Cerisiers pour un après-midi exceptionnel, de plaisir, de sport, de convivialité, d'amitié et de partage.



Le 20 mai dernier, à l'occasion du dernier match de championnat de Ligue 1, 11 jeunes du club ont fait leur entrée sur le terrain du stade Abbé Deschamps d'Auxerre avec les joueurs d'Auxerre et Montpellier.

Les moins de 13 ans (6èmes / 5èmes), encadrés par Alain Bobard et Benoit Bourseiller, ont remporté leur championnat. Les moins de 15 ans (4èmes / 3èmes) terminent à la 3ème place de leur championnat.

Du côté des Seniors, l'équipe fanion, après 2 saisons au niveau régional, retrouvera l'élite départementale en Promotion de District la saison prochaine.



Renseignements/inscriptions : *Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers, La Grande Vallée*  
03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / [cerisiers.us.foot@gmail.com](mailto:cerisiers.us.foot@gmail.com)



**SOIREE CUPIDON**

Le comité des fêtes de Dixmont a organisé le 28 janvier dernier, un repas-dansant en rouge et blanc. Les membres du bureau ont apprécié que les personnes présentes jouent le jeu d'avoir apporté une touche de rouge et de blanc à cette soirée.

Le 17 mars dernier, le comité des fêtes a organisé pour la première fois, un repas pour ses adhérents au prix exceptionnel de huit euros. Tous les adhérents, heureux de se retrouver ont apprécié le repas et l'ambiance.



**SOIREE DES ADHERENTS**

## LA BALADE DU FAR-WEST

Cette année, le comité des fêtes, en partenariat avec la municipalité et la commission de l'environnement de Dixmont, a organisé sa traditionnelle randonnée du 15 avril. Deux circuits au départ du Prieuré ont été proposés : un de 5 km 600 et un de 16 km 700, pour attelages, cavaliers, randonneurs et VTT.



À l'issue du parcours, chacun a pu se rafraîchir autour des boissons offertes par les organisateurs.

Puis a suivi un repas préparé par « les cow-boys » du comité des fêtes.

Malgré la fraîcheur, les randonneurs étaient au rendez-vous, et cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur.



### *Chers Dixmontois, n'oubliez pas les manifestations à venir*

- Le 13 juillet 2012, lors des festivités communales, concert avec le groupe Web Project, restauration sur place
- Le 14 juillet 2012, balade à poney
- Le 29 juillet 2012 vide grenier, restauration sur place
- Le 7 octobre 2012, repas du salon d'automne
- Le 28 octobre 2012, spectacle de magie à la salle des fêtes

**Pour nous contacter :** le site : <http://comitedesfetesdixmont.e-monsite.com/>  
courriel : [comitedesfetesdedixmont89@orange.fr](mailto:comitedesfetesdedixmont89@orange.fr)

# Associations des Anciens Combattants Dixmont - Les Bordes

## *JOURNEE GAUFRES*

Le mercredi 4 avril, une soixantaine d'adhérents et sympathisants de l'A.A.C. se sont réunis à la salle des fêtes de Dixmont, prêtée gracieusement par la municipalité, pour un après-midi gaufres.

Roger et Yvette PRIVE des Chapelles ont préparé de la pâte à l'avance (*pas moins de 6 kg de farine...*). Beaucoup de travail. Ils ont été remerciés par les convives (qui en ont bien profité...)

Puis avec des aides, Liliane Stefen, Eva Cochelin, Yvonne François et bien d'autres, les gaufres sont apparues avec de bonnes confitures faites « maison » et du cidre apportés par plusieurs participants.

Ensuite les jeux de cartes et le scrabble étaient à l'honneur pour le plaisir de tous et les participants satisfaits qui, ont promis de « remettre ça » l'an prochain.

## *CEREMONIE DU 8 MAI 2012*

Comme chaque année L'AAC, son président Antoine LOPES et les membres du bureau, en collaboration avec les municipalités de Dixmont et des Bordes ont organisé la cérémonie de la fin de la guerre 1939-1945.

De nombreux sympathisants, anciens combattants, porte-drapeaux, élus et habitants de nos deux villages ont participé à la cérémonie aux deux monuments aux morts. Nos enseignantes du regroupement pédagogique (que les maires et le président ont remerciées) ont été très efficaces pour faire préparer, en une journée (compte-tenu des vacances scolaires) le discours de l'UFAC- anciens combattants- aux nombreux enfants qui s'étaient portés volontaires. Certaines enseignantes et parents d'élèves étaient également présents.

Il est heureux de constater que chaque année le nombre des enfants est plus nombreux pour commémorer avec les anciens, cette cérémonie du souvenir, ceci grâce aux enseignants et aussi, bien sûr, aux parents participants.

Dans un premier temps, la cérémonie s'est déroulée à Dixmont. Le message a été lu par trois enfants de notre village **Gaëlle Jacquet, Killian Loiseleur et Mylène Mathieu**. Monsieur Botin, maire, a lu le message de la Préfecture, émanant de monsieur le ministre des anciens combattants. Des gerbes ont été remises au monument par l'AAC, la Mairie et l'UNRPA



Puis, les personnes se sont rendues aux Bordes pour la même cérémonie. Trois enfants des Bordes ont lu le message de l'UFAC, **Alex Legrand, Louna Bertoux et Mathéo Pierret**. Monsieur GREBOT, Maire, a lu à titre personnel un message en souvenir des années cruelles de cette guerre où de nombreux soldats ont perdu la vie. Des gerbes ont également été remises par l'AAC et la Mairie.

Puis, après le vin d'honneur offert par la commune des Bordes au lavoir, le repas annuel s'est déroulé dans une ambiance très conviviale à la salle des fêtes des Bordes, prêtée également gracieusement. Les 90 participants se sont retrouvés avec grand plaisir. Le président a remercié les personnes qui ont aidé à organiser cette manifestation, la commune pour le prêt de la salle, les élus présents, notamment monsieur Bourgoïn, président de l'association « Les lilas blancs » et les autres présidents d'associations, ainsi que le traiteur monsieur LALLIER, présent à toutes les manifestations de l'AAC depuis qu'il est installé à son compte.

La journée s'est terminée dans une ambiance fort cordiale (en attendant le 11 novembre à Dixmont...)

**Pour tout renseignement sur l'association, s'adresser à LOPES Antoine - 03 86 96 08 30-**

### Dimanche 24 juin

en présence de praticiens confirmés et d'amateurs, le SID propose une

#### **journée exceptionnelle dédiée aux sourciers**

et à leurs techniques de détection des eaux souterraines, à l'aide de la baguette ou du pendule.

- à partir de 10 h 30, rendez-vous à la salle des fêtes de Dixmont,
- 10 h 45 : Exposés sur l'histoire des sourciers ; leurs techniques variées et leurs résultats ; les essais d'explication ; témoignages locaux,
- 12 h 30 : Repas froid complet,
- 14 h : Randonnée pédestromobile dans divers sites, où les sourciers mettront en oeuvre leurs procédés : sources, rivières et cavités souterraines,
- 17 h 30 : retour à l'Enfourchure autour d'un goûter. Suite des expériences. Chaque participant pourra tester ses éventuels dons de sourcier !

#### **Participation à la journée et au repas avant le 18 juin**

au 03 86 96 05 37 ou [ribeillgeorges@orange.fr](mailto:ribeillgeorges@orange.fr).

**Tarifs : 12 € ; réduction pour les enfants**

*Sourciers confirmés qui souhaitez participer à la journée,  
merci de contacter Georges Ribeill (03 86 96 05 37)*

### **Dimanche 29 juillet, à l'occasion du vide-greniers de Dixmont,**

le SID tiendra un **stand** le long de l'Eglise. Outre la promotion de sa spécialité trop méconnue, le **Oth'Dog** (saucisse chaude confectionnée à base de chien sauvage de la forêt d'Othe), le SI proposera son livre **Dixmont en 2011** (10 €).

### **A noter sur votre agenda ! (précisions ultérieures)**

#### **Samedi 25 et dimanche 26 août**

en partenariat avec l'association ADIAMOS 89, week-end dédié aux **anciens travailleurs ruraux de l'Yonne** et en particulier aux **bûcherons du Pays d'Othe**. En salle des fêtes, le samedi après-midi et le dimanche, exposition de cartes postales anciennes agrandies. Dimanche matin, exposés : « Histoire des travailleurs ruraux de l'Yonne » par Michel Cordillot ; « Histoire des bûcherons du Pays d'Othe », par Georges Ribeill. Repas complet ; puis reprise des exposés et témoignages ; présentation d'outils anciens.

#### **Les 15-16 ou 29-30 septembre**

en présence de ses descendants, le week-end sera consacré à **Adolphe d'Eichthal (1815-1895), banquier et homme d'affaires parisien**, bienfaiteur de la commune de Dixmont et exploitant de sa fameuse mine de lignite.

# Lignes électriques DANGER

Sous les lignes, un seul mot d'ordre : restez à distance

**5 m la distance minimale de sécurité**



ERDF renouvelle ses conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct, un arc électrique peut se former et il y a alors danger d'électrocution.

Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.

ERDF rappelle au public les conseils suivants :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche

## Les pêcheurs

Attention aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone).

## Les sports et loisirs de plein air

Les adeptes de sports et de loisirs de plein air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur...) doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent

## Les agriculteurs

Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage, bras d'ensileuse, moissonneuse, monte-paille ...), de traitement aérien des cultures, de déchargement avec des bennes de grand gabarit, de stockage, d'élagage, d'abattage, etc...

Rappelons que l'élagage de la végétation aux abords des lignes électriques est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes à leur proximité.

- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur.

Pêcheurs, adeptes de sports de plein air, agriculteurs, professionnels du BTP et loueurs de matériel, sont les populations pour lesquelles la prévention, par la diffusion de ces bons conseils, prend tout son sens.

## Les professionnels du BTP et les loueurs de matériel

De nombreux chantiers ont lieu à proximité des lignes et des câbles électriques. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur, doivent éviter de s'approcher des lignes électriques. Il est indispensable que chaque entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier en faisant référence à la Demande de Renseignements (DR) transmise par le donneur d'ordre. Ils devront respecter les mesures de sécurité qui leur seront données en réponse à leur DICT. Pour connaître l'adresse des exploitants à contacter : [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

Ces conseils s'appliquent par ailleurs aux loueurs de matériel (notamment du matériel de levage type engin à nacelle ou des outils télescopiques), qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Pour plus d'informations, ERDF vous invite à consulter le site internet dédié : [www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)



Nous vous invitons à utiliser votre tondeuse pendant ces horaires

**Jours ouvrables**  
**Samedis**  
**Dimanches et jours fériés**

**de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30**  
**de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**  
**de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00**



**Tous les mardis**  
**les bacs jaunes et bleus**

La collecte sélective a lieu au moyen d'un camion bi-compartmenté



**Tous les jeudis**  
**les déchets ménagers**

**Votre déchèterie accueille**  
vos Déchets d'Équipements Électriques  
et Électroniques (DEEE)

## LES DECHETERIES

Le gardien est à votre disposition pour vous indiquer les bennes dans lesquelles vous devrez mettre vos déchets.

**Numéro de téléphone : 06 30 37 01 46**



### BEAUJARD

Jours	Été du 1/04 au 30/09		Hiver du 1/10 au 31/03	
Lundi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Mercredi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Jeudi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Vendredi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Samedi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Samedi	13h30	17h30	13h30	16h30

### ROUSSON

Jours	Été du 1/04 au 30/09		Hiver du 1/10 au 31/03	
Lundi	13h30	17h30	13h30	16h30
Mercredi	13h30	17h30	13h30	16h30
Jeudi	13h30	17h30	13h30	16h30
Vendredi	13h30	17h30	13h30	16h30
Samedi	9 heures	12 heures	9 heures	12 heures
Samedi	13h30	17h30	13h30	16h30

**NOS DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LES MARDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS TOUTE LA JOURNÉE.**

#### Nature des déchets encombrants recyclés

Electroménager, literie, sièges, ferraille, métaux ferreux et non ferreux, bois, déchets verts, tonte de pelouse, élagage, déblais et gravats, lavabos, baignoires, bidets, chaudières, huile de moteurs usagée, bidons et cubitainers à partir de 5 litres, cartons et gros cartons d'emballages non ménager, téléviseurs, ordinateurs, machine à laver, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, pots de peinture, matériel agricole, cartons souillés, ampoules électriques.

#### Règlement intérieur

Les déchets électriques, électroniques, les déchets dangereux des ménages ne sont acceptés qu'à **ROUSSON**.  
Le règlement intérieur est affiché sur place.  
L'Accueil au public est gratuit.  
L'accès de la déchèterie est **réserve uniquement aux particuliers des Communes adhérentes au Syndicat**, dont les véhicules n'excèdent pas 3,5 T de poids en charge. Les déchets non conformes seront refusés.  
En ce qui concerne les artisans, sous conditions: qu'ils se renseignent auprès du gardien de la déchèterie.

Durant le congé maladie de Mme LAURIN, veuillez contacter la secrétaire

**Catherine TOULLIER au 03.86.87.25.69**

Nous vous informons que le prestataire de collecte change au 1<sup>er</sup> juin. Ce sera désormais Bourgogne Environnement qui assurera le service.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 11.71 % en 2011 à 12.51 € en 2012 afin de faire face à l'augmentation du coût du service en raison entre autres de l'augmentation de la TVA et de la taxe sur les activités polluantes. Il est donc nécessaire de trier vos déchets.

# SIVU DES ORDURES MENAGERES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2012

## COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION

M. Mathey commente le compte administratif 2012. M. Pasquier, vice-président, fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion, conforme.

## BUDGET 2012

M. Mathey présente une nouvelle version du budget proposé lors de la dernière réunion. Il signale que cette première proposition prenait en compte une hausse éventuelle du montant des marchés de collecte et collecte sélective. Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel cette augmentation est moins importante qu'il n'avait été envisagé, notamment au niveau de la collecte sélective.

M. Mathey indique que le recrutement d'un ambassadeur du tri est toujours en projet. Il a rencontré une postulante, et reçu une deuxième candidature. Mme Laurin est en arrêt maladie jusqu'en mai.

Le budget 2012 est adopté à l'unanimité.

M. Terrasson signale que la clôture de la déchèterie de Rousson, tout juste réparée, est à nouveau arrachée.

## TEOM :

M. Mathey propose une augmentation des taxes de 0,80 point, soit :

- zone 1 (Villeneuve bourg) : 13,00 % (taux 2011 : 12,20)
- zone 2 (Villeneuve hameaux, les Bordes, Bussy, Dixmont, Piffonds) : 12,51 % (taux 2011 : 11,71)
- zone 3 (Chaumot, Passy, Véron) : 11,78 % (taux 2011 : 10,98)
- zone 4 (Armeau, Soucy) : 8,97 % (taux 2011 : 8,17)
- zone 5 (St-Denis) : 8,12 % (taux 2011 : 7,32)

Les taux sont adoptés à l'unanimité. M. Nicolas invité à entamer une réflexion sur la mise en place de la redevance incitative.

## MARCHE DE COLLECTE ET COLLECTE SELECTIVE

M. Mathey rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le vendredi 6 avril. Ont répondu : pour le lot collecte, 5 entreprises, pour le lot collecte sélective 3 entreprises.

Sur l'ensemble des deux lots, c'est l'entreprise Bourgogne Environnement la moins disante.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont préféré opter pour un seul prestataire pour les deux lots. D'autre part le responsable de cette entreprise est M. Chaton, qui connaît bien le secteur. Le service serait effectué avec des camions de 19 tonnes, mieux adaptés que les gros camions actuels.

M. Mathey informe avoir reçu un appel téléphonique du responsable des chauffeurs qui ne souhaite pas travailler avec Bourgogne Environnement. M. Bes s'interroge sur la fiabilité de l'entreprise. M. Varraniac estime qu'il est intéressant de soutenir une petite entreprise indépendante face aux grands groupes qui imposent leurs tarifs.

Le principe de ne retenir qu'un seul prestataire pour les deux lots est adopté à l'unanimité.

Les délégués, à l'unanimité, décident de confier le marché à l'entreprise Bourgogne Environnement, pour les montants suivants :

- collecte OM : 112,16 €/tonne TTC (montant actuel 107,50 €)
- collecte sélective : 18,17 €/habitant TTC (montant actuel 22,80 €).

M. Nicolas souhaite qu'une réunion ait lieu en mai, pour rencontrer M. Chaton avant le début du marché.

## DECHETERIE DE BEAUJARD

M. Mathey propose de réduire progressivement les conditions d'ouverture de la déchèterie de Beaujard : réduction des horaires, transférés sur la déchèterie de Rousson, réduction des flux acceptés, et transfert de bennes sur Rousson. Par exemple, la benne à cartons, qui ferme, pourrait être utilisée pour le dépôt des D3E afin de limiter les vols.

M. Grebot demande des précisions sur la fréquentation du site par commune.

Cependant, un minimum d'aménagements sera tout de même à réaliser, en particulier la remise en état de la plate-forme de déchets verts.

Ces modifications pourront être mises en place en 2013.

M. Nicolas souhaite que les communes puissent récupérer le compost fabriqué sur le site.

# SYNDICAT DU RU SAINT ANGE

## COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2012

M. Botin donne lecture du compte rendu de la réunion du 10 avril 2012, qui est adopté à l'unanimité.

M. Botin présente le budget 2012 qui est adopté à l'unanimité.

### ETUDE : PHASE III, PROGRAMME D' ACTIONS

M. Pichot informe que le déclassement du ru est envisagé, compte tenu que des tronçons ne sont jamais en eau. Dans ce cas, la réglementation sur l'état écologique des rivières ne s'appliquerait plus. Cependant, il convient de préserver la qualité des tronçons en eau et celle des eaux souterraines, par intérêt écologique et pour l'alimentation en eau potable.

Un programme d'action sur 15 ans, à raison de 5000 € par an, est présenté :

- secteurs à sec entre la Grande Vallée et le Petit Vau : éviter les pollutions agricoles et routières ;
- secteurs en eau entre Dixmont et le Petit Vau : suppression d'ouvrages ;
- secteurs à sec longeant les routes dévitalisées : gestion par le conseil général.

La police de l'eau est concernée par l'état du barrage et le respect du débit réservé, en amont, à Bussy-en-Othe, ainsi que par le dégagement du passage entre la RD 606 de l'Yonne. M. Gauthier signale la possibilité pour les communes de classer dans leurs

documents d'urbanisme les espaces boisés ou éléments paysager afin que les plantations effectuées pour protéger le ru ne soient pas détruites. Il indique qu'il est possible de créer un PLU intercommunal.

Sciences Environnement propose des fiches d'action consultables sur le site :

<http://dl.free.fr/getfile.pl?file=/4MKwKIT4>

Il est décidé d'ajouter une fiche action pour le reprofilage du dernier tronçon, une sur les décharges sauvages constatées aux débouchés des vallées sèches rejoignant le ru, et une sur les secteurs de crues, concernés par un programme de plantations.

Il est conseillé de contacter Mme Sophie Chokomian de la DDT, spécialiste de la biodiversité. M. Gauthier présente un guide d'information des riverains qui pourra être personnalisé, et réalisé en lien avec le syndicat d'eau potable et d'assainissement.

# SIÉPA DIXMONT - LES BORDES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 20 MARS 2012

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le comité réuni sous la Présidence de Monsieur HAUER Claude, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Président, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 192 159.24 €	Recettes : 210 706.02 €
Section d'investissement :	Dépenses : 53 298.31 €	Recettes : 98 109.94 €
Restes à réaliser	Dépenses : 90 845.17 €	Recettes : 5 191.00 €
Reprises antérieures	Fonctionnement: 288 897.93 €	
	Investissement : 47 250.58 €	
Soit un total de		
Fonctionnement :	Dépenses : 192 159.24 €	Recettes : 499 603.95 €
Investissement :	Dépenses : 144 143.48 €	Recettes : 150 551.52 €
Résultats cumulés de	Dépenses : 336 302.72 €	Recettes : 650 155.47 €

Constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2011.

### COMPTE DE GESTION 2011

Le comité après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 janvier 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### BUDGET 2012

Fonctionnement :	Dépenses 233 112.34 €	Recettes : 518 449.87 €
Investissement :	Dépenses et recettes : 129 215.55 €	
Excédent :	285 337.53 €	

Le budget 2012 est voté à l'unanimité

### SPANC

La mise en place d'un SPANC en intercommunalité, a été évoquée lors des réunions pour la constitution d'une communauté de communes ; or ce dossier n'est toujours pas abouti et la mise en place, obligatoire, d'un SPANC devient urgente.

Marc BOTIN rend compte de la réunion avec Monsieur CHATON et Madame BAILLY de la Fédération Puisaye Forterre. Cette structure comprend actuellement 103 communes et possède de nombreuses compétences.

Monsieur BOTIN souhaite que le SIEPA adhère à la Fédération de Puisaye Forterre, ce qui permettrait d'être en conformité avec la loi et de déléguer le SPANC à une structure compétente.

Le Président expose à l'assemblée délibérante le compte rendu de la réunion du SPANC. Il fait part des modifications statutaires de l'Intersyndicat des Eaux Puisaye Forterre qui devient la Fédération des Eaux Puisaye Forterre.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-8 et L.2224-10,

Il procède à la lecture de l'article 4-1 II des statuts concernant le SPANC.

Il précise que l'adhésion donnera lieu à une participation financière définie en fonction du nombre d'assainissement individuel sur la commune, et qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant du SIEPA DIXMONT-LES BORDES à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre pour le SPANC
- De transférer sa compétence en matière d'assainissement non collectif à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre
- Nomme en tant que délégué à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre  
Marc BOTIN : délégué titulaire  
Claude HAUER : délégué suppléant

### **AFFAIRES DIVERSES**

Les tests de débit de la station de pompage ont été effectués. Monsieur Botin indique qu'un compte rendu nous sera envoyé par l'entreprise.

Il ne semble pas qu'il y ait un manque de niveau après pompage sur 24 heures.



### **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2012**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011** : La présidente présente les chiffres de l'exercice 2011 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	154 713.15 €	157 323.26 €
Investissement	4 774.59 €	2 042.05 €
Résultat reporté fonctionnement		21 727.61 €
Résultat reporté investissement	1 434.05 €	
Reste à réaliser	650.00 €	
Totaux	161 571.79 €	181 092.92 €
Résultat		19 521.13 €

Annie CHICOUARD, vice-présidente, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres. Ce document est accepté à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2011 :**

La présidente informe qu'elle est en possession du Compte de Gestion de l'exercice 2011 élaboré par le Receveur Municipal et qu'il présente les mêmes chiffres que le Compte Administratif. Ce document est accepté à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

Suite à l'acceptation du Compte Administratif et après avoir constaté les chiffres suivants :

- un excédent de fonctionnement de 24 337,48 €,
- un déficit d'investissement de 4 166,35 €,
- 650 € de Reste A Réaliser en dépenses d'investissement,

la présidente propose une affectation des résultats à inscrire sur le budget primitif comme suit :

- 19 521,13 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 4 166,35 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 4 816,35 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Philippe NICOLI, Receveur Municipal, propose le versement d'une indemnité de conseil de 232.62 € brut pour l'exercice 2011. Sandrine LEGRAND informe qu'elle est toujours contre ce type de demande estimant que cette personne est déjà payée pour ce travail. Cette délibération est acceptée à 5 voix pour et 2 voix contre.

### **BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Anne-Marie BERTOUX propose les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	183 948.00 €	172 300.00 €
Investissement (avec RAR)	12 616.35 €	12 616.35 €
Résultat reporté fonctionnement		19 521.13 €
Totaux	196 564.35 €	204 437.48 €

Concernant les fournitures scolaires, les membres du comité souhaiteraient que les enseignants fassent attention à ce poste de dépenses et notamment qu'ils demandent systématiquement lors d'un achat important de manuels scolaires.

A la demande de la présidente, Marc BOTIN intervient quant à la formation de la conductrice du car scolaire. Elle devrait être détentrice de la FIMO mais ayant déjà travaillé (avant septembre 2009) en tant que conductrice de car, elle est dispensée de passer cet examen long et coûteux, toutefois la législation lui impose quand même de passer une **F**ormation **C**ontinue **O**bligatoire. Le devis proposé par FORGET FORMATION s'élève à 625 € TTC et pourrait se dérouler durant les vacances scolaires. Sandrine LEGRAND intervient quant à la formation des employés communaux qui l'ont déjà remplacée et qui seraient susceptibles de le faire encore. Les membres du comité sont d'accord pour inscrire la somme de

2 000 € (au lieu des 1 000 € proposés) afin qu'un employé de chaque commune puisse passer cet examen cette année. Les deux autres pourront le faire en 2013.

### **SUBVENTIONS COOPÉRATIVES SCOLAIRES :**

Anne-Marie BERTOUX rappelle que la somme de 700 € est versée chaque année depuis au moins trois ans à chaque école. Les enseignantes de l'école de Les Bordes ont demandé une subvention exceptionnelle de 500 € pour leur séjour à Dijon qui s'est déroulé les 20 et 21 février dernier. Elle propose donc d'inscrire et de verser les sommes suivantes : 1 200 € à la coopérative scolaire de Les Bordes et 700 € à la coopérative scolaire de Dixmont. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Concernant les dépenses d'investissement, les membres du comité décident de retenir les achats suivants :

- 5 400 € pour l'achat d'un copieur à l'école de Dixmont,
- 1 700 € pour l'achat de 6 Netbook pour l'école de Les Bordes,
- 270 € pour l'achat d'un réfrigérateur à l'école de Dixmont (déjà acheté en janvier),
- 300 € pour l'achat d'un aspirateur pour le ménage à Les Bordes
- 700 € pour l'achat d'un caméscope pour l'école de Les Bordes : déjà accepté en 2011 pour 500 € mais les prix ont largement augmentés ;

Les membres du comité acceptent à l'unanimité les chiffres de ce budget.

### **PARTICIPATIONS COMMUNALES :**

Cette délibération n'est pas à prendre, il s'agit d'une erreur de la secrétaire, puisque le principe de demander des participations aux deux communes suivant les dépenses et les recettes est inscrit sur les statuts.

### **DÉLÉGATIONS À LA VICE PRÉSIDENTE :**

Sur proposition du Receveur Municipal, la présidente propose de déléguer à la vice-présidente le fait de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Circuit 374**: la présidente informe l'assemblée que ce circuit est désormais pris en charge par LES RAPIDES DE BOURGOGNE suite à la liquidation judiciaire de TRMC qui a gardé –pour le moment– le circuit 606. Toutefois, la présidente a dû appeler cette société car la conductrice avait une conduite dangereuse et que le car n'avait pas de ceintures de sécurité alors que le transport concerne en grande partie des petits. La conductrice semble, depuis, s'être calmée et, concernant les ceintures, le transporteur a répondu qu'il n'avait pas d'autre car à disposition jusqu'en juin (fin du marché) et qu'il verrait à ce moment-là l'achat d'un nouveau car si le marché lui revient.
- **Les Canaillous**: cette association a été créée à Dixmont et a pour but essentiel de trouver des moyens financiers aux écoles. Une réunion publique se tiendra sur les deux communes afin de présenter ses activités. Le président, M. GAMBIER, en ayant discuté avec la présidente souhaiterait une subvention. Les membres du comité ne sont pas d'accord pour verser une subvention à cette association. Marc BOTIN intervient pour dire qu'il trouve effectivement incohérent de subventionner une association chargée de financer des activités scolaires alors que c'est le but premier du syndicat. Le comité attend une demande écrite afin de délibérer définitivement.

# Dixmont

## La recette de la fresque

### Ingrédients :

- sucre
- bois
- peinture
- encre
- ficelle/laine
- tissus
- photos
- colle
- bouchons
- mosaïque



- papier
- poésie
- ciseaux
- crayons
- pistolet à colle
- sable

### Étapes :

- Découper des formes de tronc dans des planches de bois et les décorer avec du tissu.
- Peindre au pistolet les troncs.
- Découper des carrés et rectangles dans des planches de bois.
- Peindre les planchettes de bois aux couleurs des saisons de l'école (automne, hiver, printemps).

### Décoration des planchettes de bois peintes :

- Écrire une petite poésie sur le bois avec de l'encre et un pinceau fin.
- Faire des mosaïques : de tissus, de papiers, d'images/photos découpées, carrelage, de bouchons.
- Fabriquer des animaux en argile et papier mâché.
- Dessiner des spirales, des feuilles, des papillons, avec de la peinture et du sable mélangés.
- dessiner des formes géométriques avec de la laine trempée dans l'encre.



Pour terminer accrocher le tout sur un mur pour faire trois jolis arbres !

Merci à tous les parents et les employés communaux qui nous ont fourni du matériel, du temps, une aide...

# Les Bordes

Le 24 mai 2012, 20 enfants de CE2 de la classe de Mme SERVAN, sous la direction du gendarme réserviste MOUSSU, ont passé, avec succès, le permis piéton.

Un grand bravo aux enfants et à leur institutrice.



# Syndicat de la gendarmerie

Ce syndicat est créé le 5 avril 1977 entre les 8 communes du canton pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation, la construction et l'entretien de locaux de service et de logements à l'usage de la brigade de gendarmerie de Villeneuve-sur-Yonne.

Roland Bonnion, ancien maire de Villeneuve sur Yonne, est élu président le 11 mai 1977.

- en 1979, construction de 8 logements et la brigade,
- en 1984, 8 garages sont construits,
- en 1991, travaux d'extension du bâtiment administratif, et travaux d'étanchéité des façades,
- en 1996, changement des chaudières,
- en 2000, installation du portail électrique, aménagement de la salle de réunion,
- en 2003, réfection des sanitaires dans les appartements,
- en 2004, reprise de l'étanchéité du toit terrasse et renforcement de la VMC,
- en 2006, rénovation des cellules,
- de 2008 à 2010, réfection de l'accueil et des bureaux, mise en place d'un second portail électrique.

Il s'agit des travaux les plus importants, l'entretien est assuré régulièrement.

Toutes les communes du canton sont représentées par **2 délégués** : 1 titulaire et 1 suppléant.

Mme Marie-Nicole NEUGNOT (titulaire) et M. Henri CHICOUARD (suppléant) assistent aux réunions, environ 2 fois dans l'année, où sont discutées les orientations budgétaires et les travaux à réaliser.

Les comptes rendus de ces réunions sont consultables

en Mairie ou sur le site internet [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

M. Cyril BOULLEAUX, maire de Villeneuve sur Yonne, est l'actuel président.

## Civisme

Le changement de sens de circulation dans la Rue de la Mairie est effectif depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

Nous constatons régulièrement que des automobilistes stationnent sur le trottoir et ce essentiellement à la sortie de l'école. Nous vous demandons de vous garer sur le parking de l'église.

Lorsque vous louez la salle des fêtes, assurez-vous, avant de rendre les clés, que tous les déchets ont bien été ramassés, y compris sur le parking, dans la rue...

Les agents municipaux ont une journée bien remplie dont notamment l'entretien de la voirie, la tonte (50 kms de routes et chemins, la commune a une superficie de 4 218 hectares) et ne peuvent se trouver dans tous les endroits à la fois.

Alors, aidons-les à garder notre village propre, tout le monde y trouvera son compte, en évitant de :

1. Jeter des mégots sur la voie publique (devant l'école entre autre)
2. Jeter des sacs poubelles à des endroits inappropriés (dans le ru par exemple)
3. Jeter des canettes ou bouteilles d'eau à n'importe quel endroit
4. Déposer des ordures diverses devant les bacs à verre





Amplitude Auto 89  
 Pont Bruant  
 Avenue SÉNIGALLIA  
 89100 MAILLOT  
 Tél. : 03 86 83 88 88  
 Fax : 03 86 83 88 85  
 jmbonnet@amplitude-auto.com

Feel the difference



  
[www.amplitude-auto.com](http://www.amplitude-auto.com)


**AMPLITUDE AUTO 89**

  
[www.amplitude-auto.com](http://www.amplitude-auto.com)

Pont Bruant - av. SÉNIGALLIA • 89100 MAILLOT  
 Tél. : 03 86 83 88 88 • Fax : 03 86 83 88 85  
 jmbonnet@amplitude-auto.com



### **PROJET D'IMPLANTION D'UN PARC**

**EOLIEN** : Le Maire explique au conseil municipal que la Société VALECO INGENIERIE, Groupe VALECO, envisage la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de notre commune. Melle JOANNEM, salariée de ce groupe, a été conviée pour présenter le projet dans son ensemble au conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre un accord de principe.

Le Maire informe d'une réunion publique aura lieu le samedi 3 mars à 10 heures à la salle des fêtes de Dixmont. Tous les habitants seront informés par voie de distribution.

**MODIFICATIONS DE CREDITS** : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2012 comme suit : **Opération 053 (travaux bâtiments publics)** Article 2313 : - 37 500 € ;

Article 2131 : + 37 500 €

**ADMISSION EN NON VALEUR** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur le titre 2010 T – 18 pour un montant de 125 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

### **ADHESION D'UNE COMMUNE AU SM**

**FOURRIERE DU SENONAI** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de CHAMVRES au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**LOCATION DE PARCELLES** : Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Emmanuel CRETTE de louer les parcelles communales cadastrées **au lieu-dit « Les Fossés »,** section ZD n° 33 d'une superficie de 29 ares 20 centiares, section ZD n° 38 d'une superficie de 33 ares 10 centiares, **et au lieu-dit « Le Moulin à Vent »** section ZD n° 42 d'une superficie de 50 ares 50 centiares, soit une superficie totale de **1 hectare 12 ares 80 centiares**. Ces parcelles se trouvent totalement incluses dans les terres qu'il cultive.

Le conseil municipal, compte tenu de la localisation des parcelles et du prix de la location des terres communales situées à proximité décide, à l'unanimité, de louer les dites parcelles à Monsieur Emmanuel CRETTE au prix de 60 € l'hectare par an à dater de ce jour. Le prix de la location sera indexé chaque année en fonction des tarifs en vigueur.

### **ETUDE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE** :

Le Maire explique, au conseil municipal, que des travaux de restauration de l'église sont à prévoir, mais souhaite, qu'une étude soit réalisée afin d'avoir

une meilleure connaissance de l'urgence. Il informe le conseil municipal que des devis ont été établis par un architecte pour :

- l'établissement d'un relevé graphique pour un montant total de 3 995.00 € HT
- une mission complète d'architecte sur la restauration de l'église pour la somme totale de 3 990 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire informe également que des subventions pourraient être accordées à hauteur de 90 % si des travaux sont entrepris, le conseil municipal autorise celui-ci à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Les crédits, relatifs à cette étude, seront inscrits au budget primitif 2012.

**ALARME SUR BATIMENTS PUBLICS** : Le Maire expose au conseil municipal que les bâtiments communaux ne sont pas protégés par un système de télésurveillance.

Le conseil municipal, après étude des propositions, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société SAS AZ CONCEPT pour la location de ce matériel. Le tarif mensuel est de 50 € HT par installation et ce, pour une durée de 48 mois. Des alarmes seront installées à la Mairie et au hangar communal.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

**TRAVAUX DE BATIMENTS** : Le Maire explique que ce point concernait le remplacement la porte d'entrée qui permet l'accès au logement et au salon de coiffure, rue d'Eichtal. En effet, un devis nous est parvenu ce jour. Par conséquent, ce dossier sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le 30 mars 2012.

### **AFFAIRES DIVERSES** :

**Cambriolages** : Marc BOTIN informe que l'Association Nationale Fraternelle des Anciens Combattants et Service de Sécurité a transmis une affiche comportant les codes de communication permettant aux cambrioleurs de commettre des délits sans difficulté et sans risque. Cette note sera diffusée dans toutes les boîtes aux lettres.

**Ru Saint Ange** : Le Maire, également président du Ru Saint Ange, informe que du bois est stocké dans le Ru sur la commune des Bordes. La police de l'environnement est intervenue et a demandé un enlèvement très rapide de ce matériau. Aucun procès-verbal n'a été dressé mais uniquement une mise en garde.

### **Eclairage public** :

- Un administré de la Borde à la Gousse a informé que l'horloge du hameau était déréglée. Après vérification, il

s'avère que son fonctionnement est défectueux. Celle-ci sera réparée dans les meilleurs délais.

- L'entreprise DRTP, chargée d'effectuer la rénovation de la deuxième des travaux de l'éclairage public, est intervenue sur certains hameaux. Suite à des restructurations de cette société, aucun responsable n'a prévenu la commune. Marc

BOTIN rencontrera le mardi 21 février, à la mairie, le nouveau responsable.

**Syndicat d'Electrification** : L'assemblée générale du syndicat s'est tenue le 17 février. Les délégués qui représentaient la commune n'ont eu aucune information concernant l'extension de réseau d'éclairage public Rue des Remparts.

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011** : Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Marie-Nicole NEUGNOT, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Maire. Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2011.

**COMPTE DE GESTION 2011** : Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2011** : Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2011, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement - Chapitre 002 :	111 432.18 €
Investissement - Chapitre 001 :	37 384.53 €
1068 :	81 276.69 €

**TAUX D'IMPOSITION 2012** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour 2012, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 18.57 %
- Foncier bâti : 14.28 %
- Foncier non bâti : 45.48 %
- CFE : 20.72 %

### **TRAVAUX DIVERS :**

➤ **Salle des fêtes** : La rénovation de la cuisine a été décidée pour un montant estimatif de 60 000 € comprenant travaux et mobilier.

Le Maire rappelle que la mise aux normes de la salle des fêtes en matière d'accessibilité entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. De ce fait, des travaux concernant les sanitaires devront être entrepris avant cette date.

➤ **Porte d'entrée du logement 4 rue d'Eichtal** : Le Maire expose au conseil municipal que la porte d'entrée du logement situé 4 rue d'Eichtal est vétuste et qu'il convient de la remplacer. Le conseil municipal, après étude des propositions, décide, à l'unanimité de retenir le devis de la MALAYSIENNE DE MACONNERIE pour un montant de 2 374.06 € TTC.

➤ **Extension rue des Remparts (basse tension)** : Afin de rendre constructible une parcelle de terre située Rue des Remparts, il est nécessaire d'étendre le réseau basse

tension. Ces travaux seront engagés lors de l'extension de l'éclairage public sur cette même rue (délibération du 25 novembre 2011). Le Maire informe que le syndicat d'électrification a fourni un devis pour le réseau basse tension ainsi que la fourniture et pose de fourreaux France télécom et que celui-ci s'élève à 12 500 €. Le syndicat rembourse 50 % du montant soit 6 250 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'extension de ce réseau basse tension.

### ➤ **Extension rue de la Porte du Bois (basse tension) :**

Le Maire expose au conseil municipal qu'une extension Rue de la Porte du Bois est nécessaire suite à la division cadastrale d'une parcelle en deux lots afin de les rendre constructibles. Deux solutions ont été envisagées :

1<sup>ère</sup> solution : réseau enterré pour un coût estimatif (hors France télécom) pour environ 16 600 € HT

2<sup>nde</sup> solution : réseau aérien pour environ 6 300 € HT. Cette solution a été retenue et la commune sollicitera le syndicat d'électrification à hauteur de 50 % du montant soit 3 150 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'extension de ce réseau basse tension.

### **CHEMINS DE LA RESISTANCE DIXMONT-LES BORDES :**

Le Maire expose au conseil municipal que les communes de Dixmont et Les Bordes ont un passé commun sur la résistance lors de la dernière guerre.

Un projet de circuit de randonnée à thème « les chemins de la résistance Dixmont –Les Bordes » est actuellement à l'étude.

Le Maire présente une convention à établir entre les deux communes de Dixmont et Les Bordes afin de préciser les modalités d'organisation administrative et financière de ce dossier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Un montant de 9 000 € a été inscrit au budget primitif 2012.

### **BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Marc BOTIN présente le budget primitif 2012. Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2012 comme suit :

**Fonctionnement** : Dépenses : 706 530.28 € ; Recettes : 706 530.28 €

### Investissement :

Dépenses 219 379.53 € ; Recettes : 263 271.69 €

Le budget primitif 2012 dans lequel sont inclus tous les travaux et les subventions décidés précédemment est adopté à l'unanimité.

### SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

Marie-Nicole NEUGNOT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au conseil municipal le dossier du SCOT. Elle explique que c'est un document stratégique permettant de coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales en préservant l'environnement. Le périmètre SCOT est délimité sur une cartographie. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer au Préfet le périmètre délimité sur la cartographie en y incluant VILLEVALLIER.

### AFFAIRES DIVERSES :

Sonorisation : Le conseil municipal décide l'acquisition d'une sonorisation autonome pour un montant de 980 € TTC.

Régime indemnitaire 2012 : La délibération du 25 novembre 2011 visée par la sous-préfecture de SENS le

30 novembre 2011 est annulée et remplacée suite à une modification du montant moyen de référence utilisé pour le calcul de l'IAT et applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aides ménagères : Madame Annie CHICOUARD, déléguée de cette association, présente le rapport d'activité pour l'année 2011. Il en ressort un excédent de 1 303.00 €. Sur notre commune, dix administrés environ sont aidés.

SIEPA : Marc BOTIN informe que, lors de la dernière réunion, le comité syndicat a décidé à l'unanimité d'adhérer à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et de transférer sa compétence en matière d'assainissement non collectif à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre afin d'assurer le contrôle des habitations. Ce syndicat compte 103 communes et emploie 20 salariés. Ce dernier lancera un appel d'offres pour assurer ces contrôles.

Pour que l'adhésion soit effective, les 103 communes doivent prendre une délibération concordante et Monsieur le Préfet doit prendre un arrêté portant adhésion du SIEPA à la fédération des Eaux Puisaye Forterre.

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2012**

### TRAVAUX SALLE DES FETES

Lors d'une réunion précédente, la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes a été évoquée.

Le Maire propose au conseil municipal de confier la maîtrise d'œuvre à M. GRANDJEAN Hervé, architecte, 26 rue du Général Duchesne 89100 SENS. Le montant du projet est estimé à 65 000 € TTC environ.

### MODIFICATION DE CREDITS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2012 comme suit :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réfection de la cuisine de la salle des fêtes et la mission confiée à M. GRANDJEAN.

Une seconde tranche de travaux est prévue ultérieurement à savoir l'extension et la mise aux normes réglementaires pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

**Opération 051** : Article 2313 : - 60 500 €  
Article 21318 : + 60 500 €

The advertisement features a red background with white and blue text. At the top, there are images of a red tractor and a blue tractor. The text includes the brand names 'Jonsered' and 'Staub' in large, stylized fonts. Below these, there are logos for 'TORO', 'YANMAR', and 'ECHO'. The website address 'www.favrotmotoculture.fr' is displayed in the center. At the bottom, the company name 'Ets FAVROT MOTOCULTURE' is written in large, bold letters, followed by the address '89113 GUERCHY • Rte de Branches • 03 86 73 71 76'.

## **Patrimoine et usufruit**

### **Qu'est-ce que l'usufruit ?**

L'article 578 du Code civil définit l'usufruit comme « *le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance.* »

Il peut s'agir, par exemple : du droit d'occuper un logement, de percevoir des loyers, les intérêts d'une somme d'argent ou encore les dividendes d'actions, ou enfin de profiter de la récolte d'arbres fruitiers ou d'un terrain agricole. Le droit de propriété est ainsi divisé en deux : la nue-propriété entre les mains du propriétaire, l'usufruit au bénéfice de l'usufruitier. L'usufruitier, qui bénéficie donc de l'usage et de la jouissance d'un bien mais ne peut en disposer (il ne peut pas vendre), exerce ainsi un droit réel parallèle au droit du nu-propriétaire, sur un même bien.

L'usufruit est une technique souple et avantageuse, fréquemment utilisée pour assurer la transmission du patrimoine familial. Le plus souvent, on devient usufruitier suite à une succession ou à une donation. Mais sa mise en place peut être complexe et nécessite les conseils de votre notaire.

### **Quelles sont les obligations de l'usufruitier ?**

Pour garantir la jouissance du bien en « bon père de famille, l'usufruitier doit, de manière générale, se comporter comme le ferait un propriétaire normal, soigneux et diligent, en veillant surtout à entretenir les biens soumis à son usufruit.

Il doit supporter les charges fiscales, à commencer par les impôts locaux. Pour un immeuble bâti et lorsque l'usufruitier l'occupe lui-même, il s'agit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, sauf dans le cas où il a été convenu préalablement qu'elles resteraient à la charge du nu-propriétaire.

Par ailleurs, toutes les réparations d'entretien courant doivent être faites par l'usufruitier. A ce titre, à la fin de l'usufruit, il ne peut réclamer aucune indemnité pour amélioration du bien. Seules les « grosses réparations » qui ont, en pratique, un caractère exceptionnel, demeurent à la charge du nu-propriétaire. L'acte constitutif de l'usufruit, lorsque celui-ci provient d'un contrat, pourra néanmoins modifier cette répartition normale, en mettant par exemple toutes les réparations à la charge de l'usufruitier. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque des parents procèdent à une donation-partage de biens immobiliers, en nue-propriété, au profit de leurs enfants.

### **Quelles sont les causes d'extinction de l'usufruit ?**

L'usufruit est le plus souvent viager : il dure toute la vie de l'usufruitier et s'éteint à son décès. Tel est le cas, notamment, de l'usufruit du conjoint survivant.

Autre cas : l'expiration du délai de l'usufruit s'il y a un terme convenu (cela s'appelle alors un usufruit temporaire), l'achat de la nue-propriété, le non-usage pendant 30 ans, la perte totale de la chose, l'abus que l'usufruitier fait de sa jouissance, soit en commettant des dégradations sur le fonds, soit en le laissant déperir faute d'entretien.

***Juriste spécialiste du droit du patrimoine,  
le notaire est à votre écoute pour vous aider à réaliser vos projets.***

***N'hésitez pas à consulter votre Notaire...***

*Source : Chambre des Notaires*

# Numéros Utiles

**NUMEROS D'URGENCE :** **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**  
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

## DEFIBRILLATEUR :

**RAPPEL :** Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle....., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

*Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95*  
*MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13*  
*Henri CHICOUARD 8 rue du Moulin..... 06 78 48 62 82*  
*Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99*

**CONSEILLER GENERAL :** Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

## ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain  
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

**CONCILIATEUR :** Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**  
auprès du Tribunal d'Instance de SENS  
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

**SOS FEMMES BATTUES :**..... **3919**

**ENFANCE MALTRAITEE :**..... **0 800 054 141 ou 119**

**SAMU SOCIAL :** ..... **115**

**EDF :** ..... **0 810 333 089**

**SERVICE D'EAU POTABLE :** Monsieur DESVAUX, le fontainier : ..... **06 24 43 33 82**

## SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacter la Mairie..... **03 86 96 02 13**  
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**  
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

**ADIL :** (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**  
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : [www.adil.org/89](http://www.adil.org/89)

### Permanences :

à la Mairie de Villeneuve sur Yonne : les 24 octobre de 14 h 30 à 16 h 30

à la Mairie de Sens :

les 5, 9, 19 et 25 juillet, 6, 10, 20 et 24 septembre, 4, 8, 18 et 22 octobre de 14 h 30 à 17 h

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE** (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**  
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : [asso.am89@wanadoo.fr](mailto:asso.am89@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL**..... **03 86 53 58 58**  
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : [info.fede89@admr.org](mailto:info.fede89@admr.org)

# Infos Services



## MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30  
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19  
E.mail : [mairie-de-dixmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-dixmont@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE



Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00  
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES



Capacité d'accueil 100 personnes.  
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

### TARIFS

**Résidents de la commune :**  
1 journée 120 €, un week-end 175 €

**Résidents hors commune :**  
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,  
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13



## LA BIBLIOTHEQUE

Chaque 2ème mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30  
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1er Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2ème Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : <a href="mailto:siepadixmontlesbordes@orange.fr">siepadixmontlesbordes@orange.fr</a>	

## VIE PAROISSIALE



### Maison Paroissiale,

48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers  
Tél. : 03.86.96.21.34  
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :  
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail [paroisse.cerisiers@orange.fr](mailto:paroisse.cerisiers@orange.fr)  
Site internet : <http://paroises89.cef.fr/cerisiers>

Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

## SIVU DES ORDURES MENAGERES



Président Hervé MATHÉY  
1er Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER  
2ème Vice-Président André NICOLAS

Secrétariat :  
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69  
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi  
E-mail : [syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr](mailto:syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr)



## CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons.

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie  
au **03.86.96.02.13**



## ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE DE DIXMONT : 03.86.96.02.15

**ECOLE PRIMAIRE LES BORDES :** 03.86.96.08.76

### SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX	03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD	03.86.96.00.66

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : [sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr](mailto:sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr)



Rédaction et mise en pages effectuées par nos soins  
Contact : Mairie de DIXMONT  
7 rue de la Mairie  
89500 DIXMONT  
E-mail : [mairie-de-dixmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-dixmont@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)  
Dépôt légal à la parution

Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR  
26, boulevard Kennedy  
89100 SENS  
Tél. 03 86 65 04 78  
Fax 03 86 65 07 84



# GARAGE Auto Service *Dixmontois 89*

**entretien-réparation-dépannage**

**Forfait Vidange à partir de 47 € (dans la limite de 5 L)**

**Rue d'Eichtal-89500 DIXMONT**

 **03 86 64 01 98**

 **06 08 47 57 65**

 **asd89@free.fr**

# D.R.T.P.

Dubost Réseaux Travaux Publics



Lignes & réseaux électriques MT/BT  
Signalisation tricolore  
Éclairages publics & sportifs  
Équipement de lotissements  
Adduction Eau Potable  
Aménagement de bases de loisirs

Siège social :

45 Rue du Faubourg du Pont  
Chemin de la Fontaine des Pierres  
89600 ST FLORENTIN

Tél : 03.86.35.24.24  
Fax : 03.86.35.22.49  
Email : drtp@drtp.fr



*Votre professionnel  
de l'électricité*



*Dépannage - Rénovation - Neuf  
Mise en conformité - Motorisation de portail  
Particulier - Industriel*

# PASCAL VASSARD

*20 ans d'expérience à votre service*

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Chemin de la Vallée des Ghénins  
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55  
Port. 06 73 67 46 51

## FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson  
89500 VILLENEUVE/YONNE

**T.&F.: 03 86 87 22 14**  
**Mobile :.06 72 45 54 43**

Peinture - Vitrieres  
Revêtement sol et mur  
Isolation - Ravalement  
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

Jean-François et Nicole **WILM**

### Ebéniste

*Peinture décorative*

31, rue de Valprofonde  
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

**Tél. : 03 86 87 18 90**

## Soldes d'été

du 27 juin au 31 juillet 2012



**Chaussures  
femmes,  
hommes  
et bébés**

50, rue Carnot  
89500 Villeneuve-sur-Yonne